

# **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SULPICE (Oise)**

**SÉANCE du 25 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux le vingt-cinq octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le dix-neuf octobre par Monsieur le Maire, Philippe VAN DER HAEGEN.

**PRÉSENTS** : Messieurs Philippe VAN DER HAEGEN, Olivier DOUCHET, Francis FLEUR, Romain POESSEL, Jean-Luc BONNEL, Christian OLLIVIER.

Mesdames : Noëlle MODIQUET, Karine SOETAERT, Delphine FLECHY, Aurélie LEOURIER, Martine THORY, Maryse BOURDON, Cécile FAVINO, Béatrix BAUX.

**ABSENTS EXCUSES**: Stéphane MOREAU procuration à Olivier DOUCHET,

## **ORDRE DU JOUR**

Adopté à l'unanimité.

- 1 Désignation du secrétaire de séance,
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022.
- 3 Convention d'adhésion au service de médecine du Centre de Gestion de l'Oise.
- 4 Validation du rapport d'activité de la Communauté de Communes Thelloise.
- 5 Travaux de rénovation de l'éclairage public des Hameaux.
- 6 Mise en place d'un fonds de concours des communes à l'intention de la CCT pour le financement de l'extension du Très Haut Débit.
- 7 Remplacement de la table parking de l'Eglise.
- 8 Informations et questions diverses.

### **1° Désignation du secrétaire de séance.**

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Olivier DOUCHET.

### **2° Approbation du compte-rendu de la précédente réunion.**

Madame Béatrix BAUX, conseillère, informe que dans le paragraphe des questions diverses certaines informations concernant le point « Rencontre avec les hameaux » n'ont pas été suffisamment développées.

Monsieur le Maire prend note de cette remarque et précise qu'une correction sera apportée au procès-verbal du 27 septembre 2022.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **3° Convention d'adhésion au service de médecine du Centre de Gestion de l'Oise.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'obligation incombant à la collectivité de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents.

Il précise qu'il est nécessaire de développer les missions de surveillance médicale et d'actions sur les postes de travail et missions de prévention.

Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Oise.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DECIDE** d'adopter une nouvelle convention avec le Centre de gestion de l'Oise.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion avec le centre de Gestion à compter du rendu exécutoire de l'acte.

**PRECISE** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 020 article 6470 du budget.

#### **4° Validation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Thelloise.**

Le rapport d'activité de la Communauté de Communes Thelloise a été transmis aux membres du conseil Municipal.

Monsieur Christian OLLIVIER, conseiller municipal, prend la parole suite à la lecture de ce rapport et constate :

- I. Que la communauté de communes prend de plus en plus de compétences optionnelles.
- II. Souhaite qu'un état statistique du chapitre 912 commune par commune soit établi.

Monsieur Olivier DOUCHET, adjoint et Vice-Président Finances – Prospectives Communauté de communes Thelloise, précise qu'un document est actuellement en préparation avec un état sur chaque commune faisant partie de la THELLOISE concernant la fiscalité, les impôts, le montant du reversement des communes ainsi que les subventions versées.

Monsieur Christian OLLIVIER, conseiller municipal, prend acte de cette réponse mais précise que la communauté de communes devrait revenir aux fondamentaux de sa création.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Thelloise

#### **5° Travaux de rénovation de l'éclairage public des hameaux du Val de l'Eau et des Godins.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés :

##### **Éclairage Public - EP - AERIEN - Hameau du val de l'eau et des Godins**

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 1er février 2023, s'élève à la somme de **49 485,14 €** (valable 3 mois)

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **41 874,94 €** (sans subvention) ou **8 350,62 €** (avec subvention).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

**ACCEPTE** la proposition financière du Syndicat d'Énergie de l'Oise de procéder aux travaux de : **Éclairage Public - EP - AERIEN - Hameau du val de l'eau et des Godins**

**ACTE** que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, en concertation et coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune.

- **DEMANDE** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours.
- **DEMANDE** au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention ou dérogation conditionnera le démarrage possible des travaux.  
Le Conseil Municipal :

Dans l'hypothèse où le Conseil Départemental ne financerait pas les travaux de « **Éclairage Public - EP - AERIEN - Hameau du val de l'eau et des Godins** », la commune renoncera au projet.

- **ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.
- **AUTORISE** le versement d'un fonds de concours au SE60.
- **PREND ACTE** du versement de la participation en une seule fois après l'achèvement des travaux
- **INSCRIT** au Budget communal de l'année **2023**, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :

Les dépenses afférentes aux travaux **5 257,80 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention).

Les dépenses relatives aux frais de gestion **3 092,82 €**.

## **6° Mise en place d'un fonds de concours des communes à l'intention de la CCT pour le financement de l'extension du Très Haut Débit.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

- Que depuis 2014, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) s'est engagé à construire sur le territoire intercommunal, les prises optiques permettant le déploiement du réseau FTTH, en contrepartie du versement par les collectivités de participations financières.
- Qu'à la suite de la phase initiale de construction du réseau, un recensement a été réalisé afin de déterminer le nombre de nouvelles prises à raccorder dans le cadre de l'extension du réseau.
- Que le devis réalisé par le SMOTHD fait ressortir un coût global de 788 342,64 euros pour permettre le raccordement de 1 286 prises sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- Que le lancement des travaux est conditionné à la signature de la convention de participation financière proposée par le SMTOHD.
- Que le Département de l'Oise renouvèle son engagement et finance 30 % du montant HT des travaux, soit 236 502,79 €.
- Que la Communauté de Communes Thelloise a adopté le principe de solliciter une participation des communes via le versement d'un fonds de concours, à hauteur de 29 % du reste à charge pour le financement des prises d'habitations et en fonction du nombre de prises à installer sur le territoire de chacune.
- Que le versement de la participation sera demandé par la Communauté de Communes à l'issue de l'achèvement des travaux complémentaires au déploiement du réseau.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **S'ENGAGE** à verser une participation financière à la Communauté de Communes, pour les prises destinées aux habitations, via le versement d'un fonds de concours à la Thelloise, à hauteur de 29 % du reste à charge et en fonction du nombre de prises à installer sur le territoire de la commune.
- **DIT** que les crédits sont prévus au compte 2041512 du Budget principal.

## **7° Remplacement de la table parking de l'Église.**

Monsieur le Maire souhaite connaître la position du Conseil Municipal sur le remplacement de la table de pique-nique avec des bancs au niveau du parking de l'Église suite au vol du mois de juillet dernier.

Avant de prendre une décision le Conseil Municipal souhaite connaître le montant de remboursement de l'assurance.

## **8° Informations et questions diverses.**

### **➤ Cérémonie du 11 novembre :**

La commémoration du 104<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 aura lieu le 11 novembre à 11h aux monuments aux morts de l'église.

### **➤ Rencontre avec les hameaux :**

Monsieur le Maire informe que les rencontres organisées avec les habitants des hameaux de la Vallée et Mairie se sont bien passées.

Des problèmes de sécurité routière et d'une haie au niveau du carrefour de Crécy qui gêne la visibilité ont été abordés.

Le conseil Municipal a bien pris acte de ces demandes, une réflexion va être menée.

Monsieur le Maire remercie Madame Cécile FAVINO pour avoir établi les comptes rendus des premières rencontres.

#### ➡ **Décoration de Noël :**

Suite à la décision du dernier conseil municipal de ne pas mettre en place les illuminations de Noël cette année, Mesdames FLECHY et FAVINO demande s'il est possible d'installer des guirlandes solaires sur les sapins qui seront mis en place, afin de compenser le manque d'illumination des rues. Les membres du conseil Municipal approuvent cette initiative.

Madame Aurélie LEOURIER, conseillère municipale, demande d'étudier la possibilité d'installer des éclairages de Noël aux écoles.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité : 8 contre, 1 abstention.**

Ne souhaite pas installer des illuminations de Noël aux écoles car les enfants finissant les cours à 16h30 ne pourront pas profiter de cette prestation.

#### ➡ **Comité communal d'embellissement :**

Un flyer va être distribué pour la prochaine intervention du 19 novembre afin de planter les bulbes de fleurs.

La dernière brigade de l'année est prévue pour le 10 décembre 2022.

Monsieur le Maire remercie les élus et les bénévoles et l'agent technique qui aident à l'amélioration de l'embellissement du village.

#### ➡ **Informations :**

- Une rencontre avec les habitants du nouveau lotissement est prévue le 20 novembre.
- Les travaux de remise en état de la voirie concernant les écoulements des EP du carrefour du Docteur Marçais et du Val de l'Eau auront lieu début novembre.
- Un devis a été demandé concernant la haie mitoyenne avec l'aire de jeux.
- Réunion participation citoyenne devrait avoir lieu prochainement, la date est à définir avec la Gendarmerie.
- Le Noël des enfants aura lieu le Dimanche 18 décembre avec un passage dans chaque hameau de l'attelage du père-Noël et ses lutins. Sera organisé le même jour la distribution des colis des aînés.
- L'association Sportive de Saint-Sulpice a obtenu le prix du parcours du cœur 2022.
- L'appel d'offres du marché de travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'ancienne maison Chantepie en Mairie et salle associative a été publié hier 24 octobre. Le retour des offres est pour le 29 novembre.
- Un affaissement de la nouvelle chaussée rue de Noailles et des Hauts-Près a été signalé. L'entreprise a été informée et va agir.
- Concernant le nom de l'Ecole il a été proposé par le GHSS « L'Ecole Sulpice PLANCHON ». Une réflexion va être menée et le sujet sera abordé au prochain conseil municipal.
- Les pompiers de Noailles ont informé la Mairie de leur passage sur la commune à partir du 1<sup>er</sup> novembre pour la distribution du calendrier 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Délibérations prises lors de la séance du 25 octobre 2022:

<b>2022-10-01</b>	Convention d'adhésion au service de médecine du Centre de Gestion de l'Oise.
<b>2022-10-02</b>	Validation du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Thelloise.
<b>2022-10-03</b>	Travaux de rénovation de l'éclairage public des hameaux du Val de l'Eau et des Godins.
<b>2022-10-04</b>	Mise en place d'un fonds de concours des communes à l'intention de la CCT pour le financement de l'extension du Très Haut Débit.

**Le Maire,**  
**VAN DER HAEGEN Philippe**

**Le secrétaire de séance,**  
**DOUCHET Olivier**